



Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN MARCHÉ
DE TRAVAUX DE DECONSTRUCTION, DE L'EXTENSION
ET DU REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

VU le lancement du marché n°2022 06 relatif aux travaux de déconstruction, de l'extension et du réaménagement du Centre de Loisirs sur le site de « La Ferme » de la commune de Marolles-en-Hurepoix dont le projet porte sur la

- déconstruction des éléments structurels de l'ancienne caserne de pompiers de la commune pour la création extension articulé avec le centre de loisirs
- réalisation d'une extension R+2 et articulation des aménagements intérieurs avec les aménagements et distributions intérieures existantes du centre de loisirs communal
- reconfiguration des distributions et aménagements intérieurs compris finitions et équipements intérieurs de chauffage, ventilation, plomberie et courtant fort et faible.

Le marché est décomposé en 7 lots comme suit :

Lot	Désignation
01	Démolition/VRD/Enveloppe du bâtiment
02	Isolation/cloisonnements/revêtements/menuiseries/finitions intérieures
03	Menuiseries extérieures/occultations/protections/métallerie
04	Chauffage
05	Plomberie/sanitaires
06	Ventilation/conditionnement d'air
07	Electricité CFO-CFA

VU la consultation lancée selon une procédure adaptée le 29 juillet 2022 sur les supports de publication LE PARISIEN et E-MARCHESPUBLICS, et les deux visites du site qui se sont déroulées les vendredis 2 et 9 septembre 2022 à 10H00 dont l'une était obligatoire,

VU la réception des 13 plis dans les délais soit avant le 23 septembre 2022 à 12H00 :

- Candidat 1 : DESTAS ET CREIB (lot 1)
- Candidat 2 : DH RENOVATION (lot 3)
- Candidat 3 : OSB (lot 1)
- Candidat 4 : AIRPUR ILE DE France (lot 6)
- Candidat 5 : ETEL (lot 7)
- Candidat 6 : VITTE (lot 1)
- Candidat 7 : SORBAT 77 (lots 2 et 3)
- Candidat 8 : AGD (lot 2)
- Candidat 9 : DUBOCQ (lot 1)
- Candidat 10 : MERCIER (lots 4, 5 et 6)

- Candidat 11 : ACORUS (lots 1, 2, 3 et 5)
- Candidat 12 : CHABUENO (lot 5)
- Candidat 13 : BETTA GENIE CLIMATIQUE (lots 4, 5 et 6)

VU l'analyse des candidatures dont les candidats possèdent toutes les garanties et les capacités techniques, financières et professionnelles pour réaliser les travaux,

VU l'analyse des offres effectuée par l'équipe de Maîtrise d'œuvre NEPSSEN, et la négociation menée pour chacun des lots,

CONSIDERANT

QUE l'analyse des offres permet de classer en 1^{ère} position les candidats suivants :

		Attributaires	Montant HT
1	Démolition/VRD/Enveloppe du bâtiment	DUBOCQ	392 154
2	Isolation/cloisonnements/revêtements/menuiseries/finitions intérieures	ACORUS	454 235.59
3	Menuiseries extérieures/occultations/protections/métallerie	DH RENOVATION	67 500
4	Chauffage	BETTA GENIE CLIMATIQUE	49 437.75
5	Plomberie/sanitaires	ACORUS	37 426.43
6	Ventilation/conditionnement d'air	BETTA GENIE CLIMATIQUE	59 928.26
7	Electricité CFO-CFA	ETEL	61 099.92

QUE les candidats « attributaires » proposent l'offre économiquement la plus avantageuse pour les lots qui les concernent,

DECIDE

Article 1 : de signer avec les candidats « attributaires » le marché n°2022 06 relatif aux travaux de déconstruction, de l'extension et du réaménagement du Centre de Loisirs comme suit :

		Attributaires	Montant HT
1	Démolition/VRD/Enveloppe du bâtiment	DUBOCQ	392 154
2	Isolation/cloisonnements/revêtements/menuiseries/finitions intérieures	ACORUS	454 235.59
3	Menuiseries extérieures/occultations/protections/métallerie	DH RENOVATION	67 500
4	Chauffage	BETTA GENIE CLIMATIQUE	49 437.75
5	Plomberie/sanitaires	ACORUS	37 426.43
6	Ventilation/conditionnement d'air	BETTA GENIE CLIMATIQUE	59 928.26
7	Electricité CFO-CFA	ETEL	61 099.92

Le montant total de cette opération s'élève à 1 121 781.95 € HT soit 1 346 138.34 € TTC.
Le montant estimatif de cette opération était fixé à 941 822.86 € HT.

Article 2 : que la durée des travaux est fixée à 8 mois,

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète et à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Marolles-en-Hure le 16/11/2022

Le Maire,

Georges JOUBERT

